



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R06-2024-020

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte /**

R06-2024-01-26-00001 - Arrêté n°2024-DEALM-SIST-ESR-014 portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes (4 pages)

Page 3

## **Direction Régionale des Finances publiques /**

R06-2024-01-29-00001 - le tableau de la RI N° 40526 (1 page)

Page 8

Direction de l'Environnement, de  
l'Aménagement, du Logement et de la Mer de  
Mayotte

R06-2024-01-26-00001

Arrêté n°2024-DEALM-SIST-ESR-014 portant  
dérogation individuelle de courte durée à  
l'interdiction de circulation des véhicules de  
transport de marchandises à certaines périodes



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Mayotte

Service des infrastructures, sécurité et transports

Unité éducation et sécurité routières

**ARRÊTÉ n° 2024/DEALM/SIST/ESR/ 014 en date du 26/01/2024**  
Portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation  
des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes  
(application de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021)

**Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte, ensemble la loi ordinaire n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

**VU** le Code de la route

**VU** le Code des transports ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

**VU** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (CHAPITRE 2) ;

**Vu** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET , préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;

**Vu** l'arrêté du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation de véhicule de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2023-SG-0190 du 10 mars 2023 portant organisation de la Direction de l'Environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de MAYOTTE (DEALM) ;

**Vu** l'arrêté du 4 décembre 2023 portant nomination de M. JOSSERAND Jérôme, Directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2024-SG-DEALM-009 du 15 janvier 2024, portant délégation de signature à M. Jérôme JOSSERAND, directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté n°2024-DEALM-DIR-02 du 23 janvier 2024 portant Subdélégation de signature ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie : signalisation temporaire), approuvé par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 ;

Considérant les difficultés posées pour la livraison des marchandises dans les magasins de la société SODIFRAM au Nord, au Centre et au Sud de MAYOTTE dans le cadre du contexte actuel de l'île de Mayotte compte tenu des nombreux barrages érigés sur le réseau routier

**Vu** la demande d'autorisation de la société SODIFRAM transmise par mail le 25/01/2024 relative à la circulation de ses véhicules de plus de 7,5 tonnes le dimanche 28 janvier 2024, journées fériées mais travaillées au sein de l'entreprise, pour permettre le livraison des marchandises dans les magasins du nord, centre et sud de MAYOTTE

Sur proposition du chef de l'Unité Éducation et Sécurité Routières de la direction de l'environnement de l'aménagement du logement et de la Mer de Mayotte.

## **ARRÊTÉ**

### **Article 1 :**

#### **Dérogation accordée :**

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 16 avril 2021 portant dérogation préfectorale temporaire, la société SODIFRAM est autorisée à faire circuler ses véhicules sur l'itinéraire prescrit le dimanche 28 janvier 2024

La liste des véhicules (tracteurs et porteurs) visées par cette dérogation est annexée au présent arrêté.

#### **Validité de la dérogation :**

du samedi 27 janvier à partir de 22h00 au dimanche 28 janvier 2024 à 22h00).

**Trajet autorisé :** réseau routier de Mayotte (grande terre).

#### **Nature du transport :**

- marchandises diverses

**Article 2 :**

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation ;

**Article 3 :**

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté ;

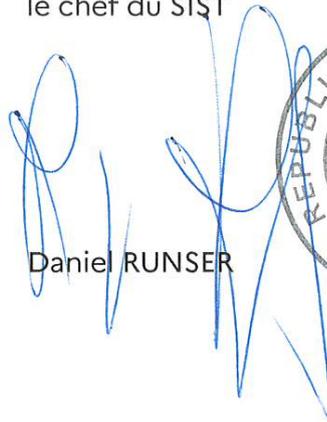
**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte (Réglementation) ;
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale de Mayotte ;
- Monsieur le Chef de l'unité Transports et sureté de la DEAL ;
- Monsieur le Directeur de la DEETS.

Un exemplaire sera adressé à Monsieur Arnault LANDRE de la SAUGERIE - Tél : 0639 67 26 74, représentant de l'entreprise **SODIFRAM** pour exécution et pour être présenté à toute réquisition.

Pour le Préfet de Mayotte et par délégation,  
le chef du SIST

  
Daniel RUNSER



REPUBLIC FRANCAISE  
DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
MAYOTTE

Arrêté n° 2024/DEALM/SIST/ESR/014  
du 26/01/2024

Annexe I

Liste des véhicules autorisés



	IMMAT	MARQUE	PTAC	J.1	J.2
Porteur Avec Groupe frigorifique	<a href="#">AX - 910 - BQ</a>	SCANIA	19000	CAM	
	<a href="#">BH - 769 - CB</a>	SCANIA	19000	CAM	
	<a href="#">CQ - 663 - TW</a>	SCANIA	26000	CAM	
	<a href="#">DK - 108 - BX</a>	SCANIA	19000	CAM	
	<a href="#">FD - 212 - SA</a>	IVECO	26000	CAM	BA
	<a href="#">FD - 245 - SB</a>	IVECO	14000	CAM	BA
	<a href="#">FD - 382 - RZ</a>	IVECO	11990	CAM	BA
	<a href="#">FD - 475 - SA</a>	IVECO	11990	CAM	BA
	<a href="#">FD - 868 - SA</a>	IVECO	19000	CAM	BA
	<a href="#">FM - 519 - EK</a>	IVECO	7000	CAM	BA
	<a href="#">GG - 343 - SV</a>	IVECO	19000	CAM	
	<a href="#">GG - 973 - RW</a>	IVECO	11990	CAM	
	<a href="#">GC - 286 - QW</a>	IVECO	19000	CAM	BA
	<a href="#">GC - 697 - QZ</a>	IVECO	19000	CAM	BA
	<a href="#">GN - 054 - EJ</a>	IVECO	32000	CAM	
	<a href="#">GN - 263 - EJ</a>	IVECO	32000	CAM	
	<a href="#">GN - 500 - EJ</a>	IVECO	32000	CAM	
	<a href="#">GN - 577 - EJ</a>	IVECO	32000	CAM	
	<a href="#">GN - 645 - EJ</a>	IVECO	32000	CAM	
	<a href="#">GP - 426 - FD</a>	IVECO	32000	CAM	
Porteur	<a href="#">AP - 002 - BN</a>	SCANIA	19000	CAM	
	<a href="#">4668 AE 976</a>	SCANIA	19000	CAM	
	<a href="#">DK - 089 - BX</a>	SCANIA	26000	CAM	
	<a href="#">DN - 621 - SR</a>	IVECO	11990	CAM	
	<a href="#">DN - 648 - SR</a>	IVECO	11990	CAM	
Plia tea u BO M	<a href="#">DN - 882 - ST</a>	IVECO	11990	CAM	
Tracteur	<a href="#">GG-727-GY</a>	IVECO	3500	VASP	
	<a href="#">BY - 050 - SV</a>	SCANIA	19000	TRR	
	<a href="#">CZ - 726 - QH</a>	SCANIA	19000	TRR	
	<a href="#">BY - 044 - DD</a>	SCANIA	17990	TRR	
	<a href="#">DE - 922 - YS</a>	SCANIA	19000	TRR	
	<a href="#">EH - 865 - CA</a>	IVECO	26000	TRR	
	<a href="#">FD - 411 - TR</a>	SCANIA	19000	TRR	BC
	<a href="#">GH - 460 - ZB</a>	SCANIA	19000	TRR	BC
<a href="#">GH - 523 - ZB</a>	SCANIA	19000	TRR	BC	

Direction Régionale des Finances publiques

R06-2024-01-29-00001

le tableau de la RI N° 40526

Vous trouverez ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la CPI le 29/01/2024

N° de la réquisition	Nom du requérant	Commune	Réf Cadastrale	Superficie	Nom de Propriété
40526	DM/METEO FRANCE	PAMANDZI	AI 170	00ha 06a 25ca	METEO FRANCE PAMANDZI

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier à compter de la date de publication du présent avis.  
**Le texte intégral de la réquisition peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.**